


NIVEAU 1
NIVEAU 2
NIVEAU 3
NIVEAU 4
Non responsable

HOSPITALISATION EN ÉTABLISSEMENTS CONVENTIONNÉS (hors psychiatrie) ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁷⁾

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Honoraires hospitaliers médecins adhérents au Contrat d'Accès aux Soins (CAS)	100%	220%	220%	400%
Honoraires hospitaliers médecins non adhérents CAS	100%	200%	200%	400%
Frais de séjours en établissement conventionné (hors chambre particulière)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Forfait journalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière et frais de TV	-	80€ / jour	100€ / jour	150€ / jour
Lit d'accompagnant (limité à 15 jours par an)	-	20€ / jour	30€ / jour	40€ / jour

MÉDECINE COURANTE & PHARMACIE ⁽¹⁾

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Consultations spécialistes et généralistes, radiologie adhérents au CAS ⁽³⁾	100%	100%	170%	200%
Consultations spécialistes et généralistes, radiologie non adhérents au CAS ⁽³⁾	100%	100%	150%	200%
Autres consultations (kinésithérapeute, infirmiers, auxiliaires médicaux) ⁽³⁾	100%	100%	150%	200%
Transport et Analyses ⁽³⁾	100%	100%	150%	200%
Médicaments prescrits remboursés ⁽³⁾	100%	100%	100%	100%
Automédication (par an et par bénéficiaire) ⁽⁵⁾	50€	50€	50€	50€
Soins de pédicure-podologie non remboursés (par an et par bénéficiaire)	50€	50€	50€	50€
Appareillage (dont prothèses auditives) ⁽⁴⁾	125%	150%	200%	300%
Cures remboursées (par an et par bénéficiaire)	-	100€	200€	300€

OPTIQUE ⁽¹⁾⁽⁷⁾

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Lunettes Offreclair (réseau Partenaire Santéclair) ⁽⁶⁾	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Lunettes avec verres simples ⁽⁶⁾	50€	100€	150€	250€
➔ Bonus Responsable après 3 années consécutives sans remboursements :	50€	200€	300€	400€
Lunettes avec verres complexes ⁽⁶⁾	200€	200€	250€	350€
➔ Bonus Responsable après 3 années consécutives sans remboursements :	200€	300€	400€	550€
Lentilles prises en charge ou non (par an et par bénéficiaire)	40€	60€	120€	180€

DENTAIRE ⁽¹⁾⁽⁷⁾

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Soins remboursés ⁽⁴⁾	100%	100%	150%	200%
Prothèses dentaires remboursées ⁽⁴⁾	100%	200%	300%	400%
Soins, prothèses dentaires, orthodontie, parodontologie non remboursés	-	100€	150€	250€
➔ Bonus Responsable après 3 années consécutives sans remboursements :	-	200€	300€	500€

PRÉVENTION & MÉDECINE DE POINTE

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Médicaments prescrits non remboursés (par an et par bénéficiaire) ⁽⁷⁾	50€	50€	50€	50€
Soins alternatifs : masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes, ostéopathes chiropracteurs. (par an et par bénéficiaire) ⁽⁷⁾	4 séances de 25€ maxi	4 séances de 25€ maxi	4 séances de 25€ maxi	4 séances de 25€ maxi
Prévention	inclus	inclus	inclus	inclus
Vaccins prescrits non remboursés et certificats médicaux (par an et par bénéficiaire)	50€	50€	50€	50€

ASSISTANCE & SERVICES

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Tiers payant, télétransmission	inclus	inclus	inclus	inclus
Accès aux services GPS Santé	inclus	inclus	inclus	inclus
Assistance et accompagnement maladie grave	inclus	inclus	inclus	inclus

(1) Toutes les prestations complètent le remboursement de votre régime d'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) dès lors que vous en aurez bénéficié, dans la limite des dépenses engagées. Les taux indiqués s'entendent dans le cadre du parcours de soins coordonné. Ils comprennent les prestations de l'Assurance Maladie Obligatoire.

(2) Nos remboursements sont limités au tarif retenu par la Sécurité Sociale pour les frais engagés dans un établissement non conventionné.

(3) Sous déduction de la participation forfaitaire, des franchises et autres retenues opérées par la Sécurité Sociale.

(4) Plafond par an et par assuré : 1000€ la 1^{ère} année, 1000€ la 2^{ème} année, 1500€ la 3^{ème} année, illimité les années suivantes

(5) Médicaments délivrés en pharmacie dont la liste complète est disponible dans votre Espace Client sur www.mma.fr.

(6) La garantie s'applique aux frais exposés pour un équipement donné, par période de 2 ans et par bénéficiaire, à compter de la date d'acquisition du dernier équipement, sauf en cas de changement de vue, ou enfant mineur. La prise en charge des montures au sein de l'équipement est limitée à 150€

(7) Un délai d'attente s'applique sur les niveaux 3 et 4, pendant les 3 premiers mois suivant la date d'effet du contrat, les prestations sont remboursées à hauteur du niveau 2.

** dans le réseau Partenaires santé MMA

COMPRENDRE MES REMBOURSEMENTS

Pour chaque dépense de santé que vous faites, votre Régime Obligatoire vous rembourse une partie, puis votre mutuelle santé se base sur ce remboursement pour apporter un complément.

Découvrez comment MMA Sénior et votre Régime Obligatoire vous remboursent*, avec ces quelques exemples :

	REMBOURSEMENT DE L'ASSURÉ (mutuelle + régime obligatoire) *			
	1	2	3	4
Consultation d'un médecin généraliste CAS, pratiquant un dépassement d'honoraires	25€	25€	42.50€	50€
Pose d'une couronne dentaire (SPR50) remboursée par le Régime Obligatoire	107.50€	215€	322.50€	430€
Achat d'une paire de lunettes : monture avec verres progressifs (sphère de -4.00 à +4.00)	204.39€	204.39€	254.39€	354.39€
Achat d'un appareil auditif	249.64€	299.56€	399.42€	599.13€

*Remboursement mutuelle + régime obligatoire, dans la limite des frais réellement engagés par l'assuré, hors contribution forfaitaire retenue et franchise médicale qui restent à la charge de l'assuré. Ainsi, le remboursement effectué ne peut excéder la somme versée par l'assuré lors du règlement de l'acte de santé.

LES + MMA SÉNIOR

- **Carte Tiers Payant gratuite**
- **Remboursements sous 48h ouvrées**
- **Aucune formalité** médicale, pas de questionnaire de santé
- **Assistance 24h/24**

COMMENT SOUSCRIRE ?

Notre offre vous a convaincu ? L'équipe d'AFI est à votre disposition, munissez-vous de votre attestation vitale et de votre relevé d'identité bancaire (RIB) et contactez-nous :

PAR TÉLÉPHONE :

Votre conseiller dédié vous guidera
et répondra à vos questions :

01 83 77 57 30



PAR COURRIER :

Imprimez votre dossier de
souscription et laissez-vous guider
pour le remplir
en quelques minutes !

